

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00076828 page : 1

Délégation Départementale des Deux-Sèvres

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

Prélèvement	00076828	Commune	IRAIIS
Unité de gestion	0087 SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET	Prélevé le :	jeudi 11 août 2022 à 11h27
Installation	UDI 000213 PAYS THOUARSAIS	par :	DOMINIQUE RATTIER
Point de surveillance	0000000505 CENTRE BOURG	Type visite :	D1
		Type d'eau :	

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	23,3 °C		25	
Chlore libre	<0,05 mg(Cl2)/L			
Chlore total	0,1 mg(Cl2)/L			

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17)

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00076829

1701

Référence laboratoire : 22LH-8358-1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	60 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Bact. et spores sulfito-rédu.	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Turbidité néphéломétrique	<0,20 NFU		2	

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	8 unité pH		de 6,5 à 9	

MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	529 µS/cm		de 200 à 1100	

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH4)	0,11 mg/L		0,1	Valeur hors références
Nitrates (en NO3)	42,4 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00076828)

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité. La concentration en ammonium dépasse la référence de qualité. Une augmentation de la concentration en germes total x à 36° est observée : l'exploitant doit réaliser des actions correctives afin de limiter cette dérive et ne pas dépasser les références de qualité. Teneur en chlore libre faible.

Signé à Niort le 22 août 2022

Pour le Directeur Général, le Responsable de Pôle Santé
Publique et Environnementale



CYRIL CAFFIAUX